



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales : rapport du Secrétaire général (*suite*)

1. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : L'intervention militaire de l'Union soviétique en Afghanistan en décembre 1979 a suscité l'indignation et une vive émotion à travers le monde. Bien que trois années se soient écoulées depuis, la situation demeure inchangée. C'est là une violation des principes fondamentaux du droit international, et notamment des principes de la non-ingérence et du non-recours à la force consacrés dans la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, cette situation constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale n'a certainement manqué aucune occasion de dire sa profonde préoccupation ni de lancer des appels pour qu'une solution soit trouvée à ce grave problème. L'Assemblée générale s'en est fait l'écho dans sa résolution ES-6/2, adoptée à la sixième session extraordinaire d'urgence, et dans ses résolutions 35/37 et 36/24.

2. Le Gouvernement japonais, qui est parfaitement conscient de l'importance des appels renouvelés de la communauté internationale en vue d'un règlement, s'est félicité de l'initiative prise par le Parlement européen de proclamer le 21 mars 1982 Journée de l'Afghanistan afin de tenter d'attirer davantage l'attention encore à travers le monde sur le problème afghan. Le Gouvernement japonais a tenu à prendre part à cet effort, comme en témoigne une déclaration faite par son ministre des affaires étrangères, M. Sakurachi.

3. En dépit de la préoccupation exprimée et des appels lancés par la communauté internationale, l'Union soviétique demeure inflexible et aucune perspective de règlement n'est en vue. Le Gouvernement japonais tient à insister sur le fait que l'intervention soviétique en Afghanistan — qui est contraire au droit international et à la justice — doit cesser et que les troupes soviétiques doivent être retirées immédiatement. Le problème doit être réglé conformément aux principes de la non-ingérence et du respect du droit à l'autodétermination du peuple afghan.

4. En février de cette année, le Secrétaire général a fait de M. Diego Cordovez, secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, son représentant

personnel qu'il a envoyé dans les pays concernés en avril dernier pour explorer les moyens de régler le problème. Au mois de juin dernier, une série de discussions ont eu lieu à Genève sous l'égide du représentant personnel du Secrétaire général. En septembre de cette année, juste avant le début de la présente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général s'est lui-même rendu en Union soviétique. C'est dire qu'il n'a ménagé aucun effort dans sa recherche d'une solution au problème. Le Japon lui en sait gré et espère que ces efforts seront poursuivis à l'avenir.

5. En outre, le Japon comprend parfaitement que cette situation ait suscité l'inquiétude la plus grande parmi les pays non alignés, et en particulier parmi les nations islamiques. Tous ces pays ont activement recherché un règlement et ont notre plein appui.

6. La situation en Afghanistan affecte terriblement le Pakistan et les autres pays voisins. Mon pays plaint particulièrement le Gouvernement pakistanais qui doit faire face à des difficultés de tous ordres en accueillant les réfugiés d'Afghanistan. Nous tenons à rendre hommage à ses efforts humanitaires.

7. Nous avons l'intention de continuer d'apporter, pour des raisons humanitaires ainsi que pour des considérations liées à la paix et à la stabilité régionales, une coopération aussi étendue que possible aux activités de secours entreprises par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM ainsi que par d'autres organisations.

8. Le Japon appuie fermement le projet de résolution A/37/L.38 qui a été proposé par plus de 40 Etats Membres. Ce texte témoigne de la volonté de la communauté internationale et confirme les principes fondamentaux d'un règlement du problème. Ma délégation espère que le projet de résolution sera adopté à une majorité écrasante, comme l'ont été les résolutions précédentes sur cette question.

9. Le Gouvernement japonais réitère son appel à l'Union soviétique pour qu'elle réponde aux appels que la communauté internationale lance depuis trois ans en vue du retrait immédiat de ses troupes. En outre, il demande instamment que le droit à l'autodétermination soit promptement restitué au peuple afghan et que tous les pays intéressés déploient tous les efforts possibles pour résoudre le problème sans retard conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

10. M. ULRICHSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne.

11. Le conflit en Afghanistan continue à préoccuper profondément les 10 Etats membres de la Communauté européenne et, en fait, l'Assemblée. Combien de fois l'Assemblée devra-t-elle traiter de cette viola-

tion flagrante par un Etat Membre de ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies ? Il est particulièrement choquant de constater que la population d'un pays en développement et non aligné continue d'être la victime de cet acte de force.

12. Une autre année s'est écoulée sans qu'ait été réalisé un progrès notable vers un règlement politique pacifique qui puisse mettre fin aux souffrances humaines sans cesse croissantes du peuple afghan si courageux et digne, dont la résolution de combattre pour sa liberté et son indépendance a forcé le respect du monde entier.

13. Le conflit en Afghanistan s'impose à la communauté internationale. Cela est reflété, notamment, dans l'initiative du Parlement européen de déclarer le 21 mars 1982 Journée de l'Afghanistan. Ce jour-là, des manifestations de solidarité avec le triste sort du peuple afghan ont eu lieu en Europe et ailleurs.

14. L'intervention militaire à grande échelle de l'Union soviétique en Afghanistan et ses trois années d'occupation constante témoignent clairement de la volonté de l'Union soviétique de poursuivre ses objectifs en utilisant son potentiel militaire massif. Cela impose un fardeau croissant aux Etats voisins et constitue une menace toujours présente pour la stabilité de la région et, en fait, un danger permanent pour la paix et la sécurité internationales. En outre, la nature de cette présence militaire, conjuguée avec la force et la durée de la résistance afghane, montre clairement la futilité des arguments qui ont été avancés par la puissance occupante pour justifier toute cette opération.

15. Plus de 20 p. 100 de la population afghane a dû fuir sa patrie. Cet exode continue, et des dizaines de milliers d'autres réfugiés arrivent chaque mois dans les camps de pays voisins. Le Pakistan à lui seul a plus de 2 500 000 réfugiés afghans; c'est la plus grande concentration de réfugiés où que ce soit dans le monde. Les dix sont profondément conscients du lourd fardeau que cela impose aux pays d'accueil. La Communauté européenne et ses Etats membres ont apporté une contribution notable aux efforts internationaux de secours, et ils continueront à le faire aussi longtemps que cela sera nécessaire. Par ailleurs, les Dix espèrent qu'en reconnaissant la nature humanitaire de ses activités le Comité international de la Croix-Rouge pourra bientôt reprendre sa mission en Afghanistan.

16. Ce que veulent les réfugiés c'est pouvoir retourner chez eux. Avant qu'ils puissent le faire, il faut qu'il y ait une véritable solution politique permettant à l'Afghanistan de retourner à son statut traditionnel indépendant et non aligné, exempt d'ingérence extérieure, le peuple afghan ayant la pleine capacité d'exercer son droit à l'autodétermination. Cela exige avant tout le retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan. Les principes qui doivent régir la recherche de cette solution et qui permettraient aux réfugiés afghans de retourner dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur ont été clairement énoncés par l'Assemblée. Nous regrettons vivement, à ce propos, que l'Union soviétique ne veuille toujours pas accepter une solution conforme à ces principes, bien qu'ils aient été appuyés par 116 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les Dix ne sauraient

accepter la tentative d'imposer un régime par la force au peuple d'Afghanistan.

17. En recherchant une solution politique, les Dix ont continué d'appuyer et d'encourager les initiatives de l'Organisation de la Conférence islamique. Nous nous sommes félicités également des efforts déployés par le mouvement des pays non alignés. Nous avons pleinement appuyé la résolution 35/37 de l'Assemblée générale, qui a conduit à la nomination par le Secrétaire général d'un représentant spécial qui pourrait exercer ses bons offices pour promouvoir une solution politique conforme aux dispositions de cette résolution. Nous nous sommes félicités de la nomination de M. Pérez de Cuéllar à ce poste et — après l'élection de M. Pérez de Cuéllar au poste de Secrétaire général — nous avons accueilli avec satisfaction le nouveau représentant personnel du Secrétaire général, M. Diego Cordovez.

18. Les Dix continuent à suivre avec intérêt les efforts du Secrétaire général et de M. Cordovez. Nous avons pris note du récent rapport du Secrétaire général [A/37/482] qui rendait compte en détail de ces efforts. Le Secrétaire général a fait observer dans son rapport que l'étape la plus critique du processus diplomatique n'a certainement pas encore été abordée et que des divergences importantes doivent être aplanies pour que les efforts puissent porter leurs fruits. Les Dix comprennent que des problèmes difficiles sont en jeu. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général, qui souhaite que le peuple afghan ait la possibilité d'édifier son avenir dans la paix, processus qui doit rétablir le droit du peuple afghan de décider de sa propre forme de gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans intervention ou coercition de l'extérieur.

19. Les Dix appellent une fois de plus l'attention sur la proposition du Conseil européen du 30 juin 1981 visant à un règlement politique global du conflit¹. Nous continuons de croire que seul un règlement qui sera, en fin de compte, accepté par le peuple afghan et qui tienne pleinement compte de son droit fondamental à l'autodétermination pourra apporter une paix et une stabilité durables dans la région. Le Conseil européen, dans sa proposition, cherche à mettre fin à l'intervention étrangère et à établir des garanties visant à empêcher de telles interventions à l'avenir; il tient également pleinement compte des intérêts légitimes des pays de la région. Les Dix maintiennent leur proposition et sont prêts à en discuter.

20. L'Assemblée générale doit prouver qu'elle appuie toujours aussi fermement le malheureux peuple de l'Afghanistan qui souhaite pouvoir jouir de ses droits. Elle peut le faire en suivant attentivement les conditions de vie de ce peuple, en rejetant toute tentative faite pour imposer une politique du fait accompli et en manifestant, par son vote, son désir de voir se dessiner une solution politique véritable. Les Dix prient instamment les membres de l'Assemblée générale de manifester clairement que telle est leur position indéfectible et qu'elle bénéficie de l'appui de l'écrasante majorité.

21. M. WOOLCOTT (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Le but de notre réunion de ce jour est clair et évident : défendre le droit du peuple afghan

à rétablir la souveraineté et l'indépendance nationale de son pays.

22. Près de trois ans se sont écoulés depuis l'intervention de l'Union soviétique contre un voisin non aligné et inoffensif, en violation de ses obligations aux termes de la Charte des Nations Unies. Pourtant, la guerre se poursuit. L'Union soviétique n'est pas plus près de la victoire qu'elle l'était au début des hostilités. Bien au contraire, trois ans après, l'aventure soviétique en Afghanistan doit être considérée comme un échec. Le peuple de ce pays aux traditions ancestrales demeure hostile à l'intervention. Les dirigeants du régime mis en place à Kaboul n'ont pas la confiance de leur propre peuple. Ce qui à l'origine était considéré comme une pure intervention chirurgicale a dégénéré en septicémie.

23. L'intervention soviétique a également été dénoncée par le monde entier. Elle s'est attiré la condamnation de l'Organisation de la Conférence islamique et du mouvement des pays non-alignés. Elle a été désavouée par l'écrasante majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. En fait, l'intervention en Afghanistan nous place tous, ici, dans une situation inquiétante. Si une grande puissance, qui est membre permanent du Conseil de sécurité, peut envahir, asservir et occuper un Etat voisin en toute impunité, la sécurité de tous les membres de l'Assemblée se trouve considérablement diminuée. C'est la leçon et l'avertissement de l'histoire. Est-il besoin de souligner que l'agression ne saurait être davantage tolérée du seul fait que ceux qui l'ont perpétrée prétendent y avoir été invités par un régime qui n'existait pas avant l'arrivée des agresseurs eux-mêmes ? En cela, et à bien d'autres égards, l'intervention soviétique en Afghanistan est rigoureusement analogue à l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam.

24. Dans ce tableau, un autre élément entre en ligne de compte. L'invasion soviétique de l'Afghanistan, il y a trois ans, a été le tournant sur la voie qui menait également à la Pologne. Cela a porté un coup fatal à l'idée rassurante selon laquelle les actes soviétiques pouvaient être expliqués en tant que mesures de défense ou de mesures destinées à tirer au mieux parti d'événements qui, de toute façon, étaient appelés à se produire. L'Afghanistan a brisé ce moule. Pour la première fois l'Union soviétique a déployé ses propres forces armées directement contre le peuple d'un pays non aligné et en développement.

25. Les répercussions de cette situation sont maintenant inscrites dans l'histoire récente. La situation en Afghanistan a gravement accentué les tensions entre l'Est et l'Ouest. Elle a suscité une réaffirmation fondamentale de la politique et des intentions du Gouvernement soviétique, y compris dans le domaine vital du contrôle des armements. L'invasion soviétique a mis fin à une période d'optimisme largement répandu qui avait caractérisé les relations internationales et elle a profondément miné les bases de la détente.

26. Le conflit en Afghanistan est, par conséquent, une source de profonde préoccupation. Il a accentué les craintes et exacerbé les tensions dans la région vitale de l'Asie du Sud-Ouest. Il a jeté une ombre sur les perspectives plus vastes d'une stabilité globale et d'une paix mondiale.

27. Mais l'Union soviétique a fait la sourde oreille à tous les appels exigeant le retrait de ses troupes. Il semble d'ailleurs qu'elle renforce son intervention dans ce pays. Ses activités militaires sont directement à l'origine de la fuite de près de 3 millions d'Afghans qui ont franchi les frontières entre le Pakistan et l'Iran, de sorte que le cinquième de la population afghane est maintenant constitué de réfugiés. Rares sont peut-être ceux qui savent que ce sont les Afghans, non les Palestiniens, qui représentent le pourcentage le plus important des réfugiés islamiques.

28. Les travaux du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui tendent à alléger le fardeau de ces peuples sans abri, méritent d'être loués. L'Australie a appuyé et continuera d'appuyer les travaux du Haut Commissaire dans cette région. Mais l'assistance aux réfugiés ne peut être qu'une mesure temporaire. Le vœu le plus cher des réfugiés est de rentrer dans leurs foyers. Et cela signifie qu'une solution politique véritable doit intervenir en Afghanistan. Cette solution ne peut être réalisée qu'à partir du retrait des troupes étrangères, du plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et du statut non aligné de l'Afghanistan et de la stricte observation des principes de non-intervention et de non-ingérence.

29. Il est vrai qu'en réponse aux pressions internationales l'Union soviétique a puisé dans ses arsenaux verbaux et a ressorti un ancien plan qui, théoriquement, lui permettrait de retirer ses forces armées de l'Afghanistan. Mais, bien sûr, en théorie seulement. Le retrait, nous dit-on, ne peut s'effectuer que s'il est mis fin à la prétendue ingérence étrangère en Afghanistan. Mais étant donné que l'intervention étrangère est un simple euphémisme pour caractériser la résistance afghane locale à la propre ingérence de l'Union soviétique, ce retrait semble hors de question.

30. Le point central de la situation en Afghanistan est la résistance nationale du peuple afghan à l'intervention militaire étrangère et au régime non représentatif et divisé par des factions que Moscou a installé à Kaboul. Aussi longtemps que la réalité ne sera pas reconnue par tous les pays concernés et aussi longtemps que persisteront les tentatives pour attribuer la résistance à l'instigation et à l'appui de l'extérieur, il ne sera pas possible de parvenir à la solution du problème afghan.

31. Cela ne minimise en rien les efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel en vue de promouvoir le dialogue. La semaine de discussions, sous la conduite de M. Diego Cordovez, qui s'est déroulée à Genève en juin dernier, a été fort appréciée des participants, et nous pensons que ces initiatives fructueuses pourront être poursuivies au début de l'an prochain. Il faut se féliciter de cette évolution, mais elle ne doit pas nous pousser à un faux sentiment de confiance.

32. Jusqu'à présent les échanges semblent se confiner dans un cercle vicieux où ont échoué les précédents pourparlers. Le Gouvernement pakistanais souhaite à l'évidence que les réfugiés afghans, au nombre de plus de 2 millions, soient rapatriés. Les réfugiés ne rentreront pas chez eux tant que les Russes ne se seront pas retirés. Les Russes ne se retireront pas avant d'être certains que le régime de Kaboul

restera au pouvoir. Ce régime ne pourra pas tenir lorsque les Russes se seront retirés.

33. Il semble que les dirigeants soient disposés à promouvoir l'idée de négociations afin de démontrer leur souplesse, mais dans la mesure seulement où ces négociations n'en arrivent pas à exiger le retrait des troupes soviétiques.

34. Il reste peut-être une mince possibilité de voir l'Union soviétique accepter une porte de sortie à son dilemme afghan. Il est évident que l'Union soviétique se trouve dans une situation qu'elle n'avait pas anticipée. Ses troupes ne contrôlent que les villes les plus importantes, et pas en permanence. L'armée de guérilla a vu ses effectifs plus que doubler, alors que l'armée du prétendu allié de l'Union soviétique, le régime de Babrak Karmal, est réduite, en raison de désertions et de défections, au quart de ses effectifs initiaux. L'Union soviétique semble vouloir sortir de cette difficulté au moyen d'une guerre d'usure dont on ne voit pas la fin. Le régime lui-même, que l'Union soviétique essaie de défendre, ne bénéficie ni de la crédibilité internationale ni d'un appui intérieur important.

35. La perspective immédiate — qui ne doit pas être très agréable même pour le Gouvernement soviétique — est l'impasse à perpétuité. Mais l'Union soviétique n'a pas besoin de rester figée dans la position inconfortable que représente la situation en Afghanistan. D'autres perspectives sont offertes : par exemple, les propositions et les initiatives avancées l'an dernier par l'Organisation de la Conférence islamique et la Communauté européenne. Le Secrétaire général et son représentant personnel ont offert une autre voie.

36. Quoi qu'il en soit, le point de départ de toute négociation sérieuse doit être la reconnaissance que le retrait des troupes étrangères est l'objectif principal. La calamité que semble craindre l'Union soviétique peut être évitée. L'Union soviétique peut être assurée que tout gouvernement en place en Afghanistan après son retrait sera neutre et non aligné et ne représentera donc aucune menace pour les intérêts de l'Union soviétique.

37. Nous avons peut-être à l'heure actuelle à notre disposition des possibilités sans précédent. Nul n'ignore ici que l'Union soviétique a de nouveaux dirigeants et chacun de nous espère qu'il sera possible de revenir à un chapitre plus stable et moins acrimonieux des relations internationales. L'Afghanistan pourrait en être la pierre de touche.

38. Nous demandons instamment au nouveau Gouvernement soviétique de saisir cette occasion. Il découvrira que toute recherche d'un règlement politique véritable en Afghanistan permettra de protéger ses intérêts légitimes. Il se rendra compte que, s'il est disposé à accepter un Afghanistan neutre et non aligné, qui ne soit asservi à aucune grande puissance, des relations plus normales seront à nouveau possibles. Si, en revanche, les nouveaux dirigeants de l'Union soviétique continuent d'insister pour que l'Afghanistan reste sous sa domination et soit dirigé par un régime dont la plupart des Afghans, de toute évidence, ne veulent pas, la seule possibilité qui demeure est celle de troubles perpétuels, tant en

Afghanistan que dans les relations internationales dans leur ensemble.

39. Il ressort de ce que je viens de dire que l'Australie appuiera le projet de résolution présenté par le Pakistan et par d'autres pays. Nous continuons de voir dans ce projet de résolution, comme dans les précédents, le cadre d'un règlement juste et équitable en Afghanistan, tenant compte des intérêts de tous, y compris de ceux de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

40. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : D'année en année et de session en session, nous nous réunissons dans cette salle, depuis le début de 1980, pour examiner la grave situation en Afghanistan et ses répercussions sur la paix et la sécurité internationales.

41. Le problème de l'Afghanistan, tel qu'il se présente à nous aujourd'hui, est un exemple réel des vicissitudes dont souffrent les peuples affaiblis du fait du recours à la force dans le but d'opprimer les petits peuples et servir les intérêts et les ambitions nationaux d'un Etat au détriment d'un autre.

42. Trois années se sont écoulées depuis le début de l'invasion et le peuple afghan ploie encore sous le joug de l'occupation militaire étrangère de son pays. Les événements qui s'y sont déroulés à la fin de 1979, et qui continuent de s'y dérouler alors que nous sommes ici réunis, ne sont qu'une violation flagrante des principes et des buts de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international. Il s'agit aussi de la concrétisation de l'atteinte portée à la souveraineté et à l'indépendance des petits peuples épris de paix et de l'ingérence flagrante dans leurs affaires intérieures.

43. De nombreux prétextes et arguments ont été avancés pour justifier l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. Nous les rejetons, étant donné qu'ils sont dénués de tout fondement juridique et logique. Cette intervention, en fait, constitue un précédent dangereux dans l'histoire des relations internationales, susceptible de permettre aux Etats de s'octroyer le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats voisins, sous prétexte qu'ils ne voient pas d'un œil favorable les régimes au pouvoir dans ces pays.

44. Il y a lieu d'être surpris par les tentatives dont nous sommes tous les ans pour empêcher l'inscription d'un point sur la question de l'Afghanistan à l'ordre du jour de la session ordinaire de l'Assemblée générale, sous prétexte qu'il s'agit d'un problème intérieur dont les Nations Unies ne devraient pas s'occuper. Je n'ai pas besoin de réfuter de telles allégations, car le problème afghan avec ses dimensions politiques graves nous est familier. Cette question a été traitée en détail au cours de nombreuses interventions. De plus, les résultats politiques négatifs et les répercussions inhumaines de la crise afghane témoignent avec éloquence du danger qu'elle représente pour la paix et la sécurité internationales.

45. Malgré l'évolution positive des démarches inlassables de l'Organisation des Nations Unies en vue de parvenir à un règlement pacifique de ce problème, qui ont reçu un appui international quasi unanime des résolutions de l'Assemblée générale sur cette question, de la sixième session extraor-

dinaire d'urgence à la trente-sixième session ordinaire, résolutions qui contiennent les bases pour résoudre ce problème, malgré cette évolution positive, manifestée également à Genève en juin dernier, certains éléments négatifs persistent à entraver ces démarches. Ils se sont manifestés, en particulier, par le recours au droit de veto par l'Union soviétique au Conseil de sécurité, en janvier 1980, dans le but d'empêcher l'adoption du projet de résolution présenté par le mouvement des pays non alignés et qui demandait le retrait immédiat des forces étrangères d'Afghanistan.

46. C'est peut-être le fait que nous sommes conscients du calvaire enduré par le peuple afghan, des circonstances difficiles qu'il vit ainsi que des dangers que représente pour la paix et la sécurité internationales la situation en Afghanistan, que nous nous voyons obligés de déployer davantage d'efforts pour parvenir sans retard à une solution politique de ce problème.

47. L'importance primordiale qu'attache la communauté internationale au problème afghan découle de trois éléments principaux. Le premier élément est une question de principe imposant à tous les Etats de défendre les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et du droit international et, par là, de s'opposer à toute intervention militaire étrangère comme celle que connaît l'Afghanistan. Le deuxième élément, d'ordre idéologique, découle de l'appartenance de l'Afghanistan au mouvement des non-alignés, ce qui impose à tous les Etats membres de ce mouvement de se solidariser avec l'Afghanistan jusqu'à ce qu'il recouvre son indépendance et sa souveraineté. Le troisième élément, d'ordre religieux, procède de l'appartenance de l'Afghanistan au monde musulman, ce qui oblige les pays musulmans à appuyer ce pays dans sa lutte pour mettre fin à l'intervention militaire étrangère sur son territoire.

48. Le problème demeure sans solution malgré les efforts internationaux continus des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, des pays non alignés et des pays islamiques pour mettre un terme à l'intervention soviétique en Afghanistan.

49. La délégation égyptienne, quant à elle, tout en appuyant les efforts internationaux tendant à parvenir à une solution politique du problème afghan, estime que le projet de résolution A/37/L.38, dont l'Egypte s'est portée coauteur avec 45 autres pays, contient des éléments globaux positifs qui représentent une base adéquate pour la solution de ce problème. Dans le préambule du projet de résolution, certains alinéas réaffirment les résolutions de l'Assemblée générale à ce sujet, résolutions qui ont reçu l'appui quasi unanime de la communauté internationale. D'autres alinéas du préambule mettent l'accent sur les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies auxquels nous demeurons tous attachés en tant qu'Etats Membres de cette organisation internationale ou expriment la profonde préoccupation de la communauté internationale face à la persistance de ce problème et à l'aggravation des dangers qu'il comporte. Ils expriment également l'appréciation et l'appui des efforts internationaux pour résoudre le problème. Les paragraphes 1 et 2 du dispositif réaffirment les droits légitimes et inaliénables du peuple afghan, droits reconnus à tous les peuples et que nul

ne saurait contester ou violer. Le paragraphe 3 du dispositif ouvre la voie à la solution du problème, puisqu'il demande le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan. C'est l'élément de base sur lequel repose le règlement requis de ce problème. Le paragraphe 4 du dispositif définit les moyens de parvenir à un règlement global du problème, qui permettrait aux réfugiés afghans de retourner dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur. Quant aux objectifs humanitaires mentionnés au paragraphe 5 du dispositif, ils ont trait à l'obligation qui nous incombe à l'égard du peuple afghan militant. Les paragraphes 6, 7 et 8 du dispositif traitent du rôle primordial joué par le Secrétaire général pour aboutir à un règlement global du problème afghan. C'est un rôle qui est apprécié de façon particulière et qui jouit de l'appui total de la communauté internationale. A cet égard, je ne saurais manquer de rendre hommage au Secrétaire général pour ses efforts louables.

50. Ainsi, le projet de résolution, dans son ensemble, contient des éléments positifs importants; il se caractérise par sa modération et son équilibre et bénéficiera certainement de l'appui de la communauté internationale.

51. Depuis l'apparition du problème afghan, l'Egypte a été l'un des premiers pays à appuyer la lutte du peuple afghan militant et à demander le retrait immédiat, total et inconditionnel de toutes les forces étrangères du territoire afghan. Nous avons également demandé qu'il soit permis au peuple afghan de décider de son avenir et de choisir son type de gouvernement et son régime politique et économique, à l'abri de toute intervention étrangère.

52. L'Egypte, dans son appui à la cause du peuple frère afghan, s'inspire de sa foi et de son attachement aux principes internationaux de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du droit des peuples à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination et du non-recours à la force dans les relations internationales. Cette position reflète le ferme attachement de l'Egypte à la légitimité internationale ainsi qu'aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et du droit international.

53. L'Egypte a réaffirmé sa position en appuyant toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à ce problème et toutes celles issues des conférences ministérielles du mouvement des pays non alignés, qui définissent la position des pays non alignés eu égard au problème de l'Afghanistan.

54. Aujourd'hui, l'Egypte réaffirme son attachement à ces résolutions et demande le retrait immédiat, total et inconditionnel de toutes les forces soviétiques de l'ensemble du territoire afghan, selon un calendrier précis qui doit être établi par les Nations Unies. L'Egypte demande également que les moudjahidin afghans participent à tous les efforts en vue du règlement pacifique du problème et souhaite qu'on permette au peuple afghan de recouvrer ses droits inaliénables à l'autodétermination sans aucune intervention étrangère, de façon à garantir l'indépendance et la liberté de l'Afghanistan et sa souveraineté entière sur l'ensemble de son territoire, ainsi que son statut de pays non aligné.

55. La lutte du peuple afghan pour son indépendance et sa liberté nous offre un exemple frappant du combat que mènent de petits peuples contre l'agression et l'oppression. Ce peuple militant et croyant, profondément attaché à la liberté, qui a une grande force morale et de grandes ressources matérielles réussira, sans aucun doute, avec l'aide de Dieu, à réaliser ses aspirations.

56. M. JAMAL (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : La crise en Afghanistan ne se limite pas à l'invasion par les forces d'une grande puissance d'un petit pays non aligné et à l'imposition d'un régime contre la volonté de la majorité du peuple de ce pays. Outre que les dimensions de la crise mettent en danger la paix et la sécurité internationales, les événements politiques qui ont suivi ont prouvé que ses répercussions s'étendent à la conjoncture internationale ayant trait essentiellement à l'évolution des relations entre les deux superpuissances et aux effets positifs ou négatifs que cela peut avoir au plan international. L'invasion de l'Afghanistan à un moment critique des relations internationales a approfondi les divergences entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique et a posé un grand danger à la sécurité et la paix internationales, et cette situation affecte directement la détente internationale à laquelle aspirent les peuples du monde épris de paix. Cette crise constitue un des obstacles majeurs à l'instauration d'un climat de confiance, qui est une condition préalable à un accord entre les deux superpuissances sur la limitation des armes stratégiques en tant que premier pas important vers le désarmement général et complet.

57. Trois années se sont pratiquement écoulées depuis la convocation de la sixième session extraordinaire d'urgence, au cours de laquelle l'Assemblée générale a demandé le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan. L'Assemblée a renouvelé sa demande lors de ses trente-cinq et trente-sixième sessions ordinaires et exigé qu'une solution au problème soit trouvée par des moyens diplomatiques et pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies qui rejette le recours à la force dans le règlement des problèmes internationaux.

58. En dépit de tout cela, la situation en Afghanistan demeure inchangée, pour ne pas dire qu'elle s'est aggravée. Le maintien de forces étrangères en Afghanistan depuis près de trois ans et leur renforcement prouvent que le peuple afghan refuse le régime qui lui est imposé par la force des armes. L'opposition des moudjahidin afghans aux forces étrangères pendant ces années est semblable à une confrontation entre un civil sans défensive et un soldat armé jusqu'aux dents et montre l'héroïsme et l'esprit de sacrifice qui animent les Afghans dans leur désir de recouvrer leur indépendance et leur liberté. Les victimes de ce combat inégal se sont multipliées au cours de ces trois ans, sans parler des milliers de réfugiés qui ont dû fuir pour trouver refuge au Pakistan et en Iran, où ils mènent une vie extrêmement dure, affligés par un sentiment d'égarement, la dispersion et la privation des choses essentielles de la vie, malgré tous les efforts de la communauté internationale et de l'aide qu'ils en reçoivent. L'occupation se poursuit, épuisant la force et les capacités du peuple afghan, qui lutte héroïquement pour libérer sa patrie et l'empêchant de choisir un régime politique et social qui soit con-

forme à ses convictions religieuses. D'autre part, le maintien de l'occupation met en danger la sécurité en Asie du Sud-Ouest et de la région du golfe Arabique. Ce danger c'est concrétisé particulièrement dans l'escalade de la rivalité des superpuissances en ce qui concerne leur présence militaire dans l'océan Indien, comme en témoigne l'intervention militaire étrangère en Afghanistan.

59. Ma délégation exprime sa profonde préoccupation eu égard aux nouvelles qui nous sont parvenues, selon lesquelles une base aérienne soviétique serait installée au sud-est de l'Afghanistan. L'existence de cette base menacerait directement la sécurité du Moyen-Orient et de la région du golfe Arabique en particulier. Il est certain que les Etats-Unis d'Amérique, qui ont rendu publique cette nouvelle, n'épargneront aucun effort pour corriger le déséquilibre des forces dans la région en procédant à des installations militaires identiques, ce qui conduira à une escalade des armements et à une tension accrue dans une région déjà explosive. La création de cette base aérienne, si elle se confirmait, nuirait à toute solution du problème afghan. C'est pourquoi ma délégation demande que soient appliquées les résolutions de l'ONU ainsi que les recommandations et résolutions de l'Organisation de la Conférence islamique, et qu'il soit répondu à l'appel lancé par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en 1981, et qui tous exigent le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces soviétiques d'Afghanistan et un règlement politique propre à assurer le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut de l'Afghanistan en tant que pays non aligné, ainsi que le respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

60. Nous réaffirmons le droit des réfugiés afghans de retourner dans leurs foyers et de recouvrer leurs biens. Nous demandons le redoublement des efforts internationaux en vue de trouver une solution juste au problème. La solution du problème afghan, compte tenu de ses dimensions militaires, politiques et humanitaires, est soumise à deux conditions : le retrait immédiat et inconditionnel des forces étrangères et le respect du droit du peuple afghan à l'autodétermination et celui de choisir son régime social et politique propre à lui garantir la justice sociale et la démocratie politique, conformément à ses convictions religieuses.

61. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique note avec regret que l'Assemblée générale, à sa présente session, se trouve de nouveau entraînée dans l'examen de la prétendue question de l'Afghanistan, malgré les objections appropriées et légitimes de la République démocratique d'Afghanistan. L'examen à l'Organisation des Nations Unies de questions qui relèvent de la compétence exclusive d'un Etat particulier, Membre de l'Organisation, n'est rien d'autre qu'une violation des normes élémentaires du droit international et de la Charte des Nations Unies.

62. On ne peut méconnaître le fait que la discussion qui a lieu et les tentatives qui sont faites pour faire adopter un projet de résolution de caractère anti-afghan ont pour but de détourner l'attention de la

présente session de problèmes internationaux véritablement brûlants, comme la prévention de la menace d'une guerre nucléaire, l'arrêt de la course aux armements, l'élimination de foyers dangereux de conflits au Moyen-Orient, en Afrique australe et dans l'Atlantique Sud, et la destruction des vestiges du colonialisme.

63. Il n'est pas difficile de voir la véritable raison qui est la base de l'apparition de ce prétendu problème à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Certains n'aiment pas, de toute évidence, que le peuple afghan ait, en avril 1978, mené à bien une révolution libératrice et décidé une fois pour toutes de mettre fin à l'oppression et au sous-développement séculaires, de confirmer ses droits démocratiques et ses libertés et de garantir l'égalité nationale et sociale pour tous. Les forces internationales de l'impérialisme et de l'hégémonisme sont mécontentes de constater que l'Afghanistan, pays épris de liberté, a choisi indépendamment son avenir et a commencé une vie nouvelle sans demander conseil à ceux pour qui les intérêts du peuple afghan sont étrangers. Ce mécontentement ressort clairement des interventions qu'ont faites aujourd'hui à l'Assemblée les représentants des Etats Unis d'Amérique et de la Chine.

64. Après avril 1978, comme le montrent à l'évidence un certain nombre de documents émanant du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, le peuple afghan n'a pas connu un seul jour de répit dans la poursuite de ses activités créatrices.

65. Dans l'intervention que le représentant de l'Afghanistan a prononcée à la 78^e séance il a mentionné des faits précis qui prouvent que son gouvernement s'efforce quotidiennement de résoudre des problèmes importants d'ordre économique et social, qui sont communs à tous les pays en développement. Il ne fait aucun doute que le rythme de la renaissance économique, de la lutte contre l'arriération et de l'élévation du niveau de vie pourrait s'accélérer si l'Afghanistan ne devait pas faire face à une agression venant de l'extérieur.

66. La responsabilité principale de la persistance de la tension autour de l'Afghanistan et dans l'Asie du Sud-Ouest incombe au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Au cours du deuxième mois qui a suivi son entrée en fonctions, l'actuel Président des Etats-Unis a déclaré qu'il était décidé à prêter une aide militaire aux contre-révolutionnaires afghans. Ce n'était pas des paroles en l'air et elles se sont traduites dans les faits. Il suffit de dire qu'à ce jour, la formation et l'armement des terroristes se trouvant en territoire pakistanais ont déjà bénéficié d'une aide de 217 millions de dollars que leur ont fournies les Etats-Unis, sans parler des opérations dites secrètes. Sur la demande des Etats-Unis, leurs alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] ont pris des mesures analogues. C'est ainsi, par exemple, que la contribution de la Grande-Bretagne à la "cagnotte" qui sert à soutenir la contre-révolution afghane s'est élevée à 17,5 millions de livres sterling. L'Egypte et certains autres pays ont également participé à ces opérations anti-afghanes.

67. A l'heure actuelle, cette activité, qui est dirigée contre l'Afghanistan démocratique, est de bien plus

grande portée encore. Comme les représentants le savent, une résolution a récemment été présentée au Congrès des Etats-Unis, dans laquelle il est question d'accroître l'ingérence armée dans les affaires de l'Afghanistan sur le plan qualitatif et de fournir aux rebelles afghans toutes les armes qui, "de l'avis des Etats-Unis, leur seront nécessaires afin d'assurer l'efficacité de la lutte". Comme l'a dit un membre du Congrès des Etats-Unis, "la lutte des combattants de la liberté afghans" — c'est ainsi qu'on appelle à l'Ouest les contre-révolutionnaires et les terroristes afghans — "est aussi notre lutte au sens le plus profond du terme".

68. Pourquoi donc luttent les Etats-Unis en armant la contre-révolution afghane et en dirigeant ses actes de terrorisme et de banditisme ?

69. On ne cache pas aux Etats-Unis que l'un des buts essentiels de cette "lutte", c'est le raffermissement de l'influence américaine en Afghanistan et la transformation de ce pays, limitrophe de l'Union soviétique et proche du golfe Persique riche en pétrole, en point d'appui pour les Etats-Unis. Ce n'est pas par hasard que le sénateur Paul Tsongas, prenant la parole le 30 septembre dernier au Sénat des Etats-Unis, a déclaré : "L'histoire, cependant, offre aux Etats-Unis une possibilité unique... Pour de faibles investissements réalisés maintenant, nous obtiendrons de justes récompenses à l'avenir."

70. L'Afghanistan, selon les desseins de Washington, doit être l'un des maillons de ces lignes de front que les Etats-Unis s'efforcent d'établir en Asie du Sud-Ouest, conformément à leur concept antisoviétique de consensus stratégique. Comme cela est rapporté dans le *New York Times* du 4 mai 1981, l'ancien spécialiste des questions afghanes du Département d'Etat, M. Leon B. Poullada, a tout simplement proposé de qualifier les bandits afghans d'avant-garde des "forces de déploiement rapide" des Etats-Unis.

71. Afin de mettre en œuvre leurs plans stratégiques, les milieux dirigeants des Etats-Unis s'efforcent par tous les moyens d'alimenter la tension autour de l'Afghanistan. En ce sens, l'agression contre l'Afghanistan ne constitue qu'un des éléments d'un vaste plan de déstabilisation de la situation dans toute la région allant de l'Asie méridionale au golfe Persique. Dans le contexte de cette politique, un rôle particulier incombe au Pakistan, dont le territoire sert de point de départ à l'intervention menée à l'heure actuelle contre l'Afghanistan. Le Pentagone ne dissimule du reste pas qu'il voudrait acquérir au Pakistan des bases militaires et il s'intéresse tout particulièrement aux bases aériennes et aux ports maritimes, qui pourraient servir aux "forces de déploiement rapide".

72. Les milieux impérialistes des Etats-Unis pourraient plus aisément atteindre tous ces objectifs s'ils réussissaient à écarter l'Afghanistan de la voie du développement progressiste et transformer ce pays en un Etat semblable à l'Iran du Shah, où le pouvoir d'un régime despotique s'appuyait sur la machine de guerre américaine. C'est pourquoi Washington mise sur les forces des organisations contre-révolutionnaires terroristes afghanes installées en territoire pakistanais.

73. Malgré certaines divergences dans leurs programmes, leurs chefs sont unis par une même haine, celle qu'ils portent au nouveau régime révolutionnaire d'Afghanistan et aux changements progressistes socio-économiques menés à bien dans le pays. Toutes ces organisations sont dirigées par des représentants des classes exploiteuses qui ont été balayées par la révolution, c'est-à-dire les chefs de tribus, les seigneurs féodaux et les réactionnaires du cléricisme. Ce qu'ils représentent se reflète éloquemment dans le fait que certains d'entre eux, à une certaine époque, luttèrent même contre les régimes réactionnaires de l'ancien roi, Zahir Shah, et ensuite contre celui de Daoud. On peut imaginer dans quelles ténèbres moyenâgeuses on voudrait entraîner le peuple afghan, grâce à l'action de ces forces qu'on glorifie à l'Occident comme étant des "combattants de la liberté".

74. Les terroristes professionnels des bandes contre-révolutionnaires et les agents impérialistes peuvent encore, par la force et le leurre, faire participer à ces attaques armées contre le territoire afghan certains réfugiés. Profitant de leurs difficultés et du fait qu'ils sont analphabètes, les représentants des organisations contre-révolutionnaires recrutent parmi eux de la "chair à canon". Ces gens sont ensuite entraînés dans des camps spéciaux situés le long de la frontière avec l'Afghanistan et reçoivent également un enseignement idéologique et une préparation militaire. Les moniteurs américains ont établi un barème de paiement précis pour les différents actes de terrorisme selon qu'il s'agit, par exemple, de l'incendie d'entrepôts ou d'écoles, du meurtre d'un membre du parti démocratique populaire d'Afghanistan, du mitraillage de véhicules sur les routes, etc. Selon ce barème de prix monstrueux, les terroristes tuent des membres du clergé, détruisent des mosquées, au grand effroi des fidèles. Dans la province de Tahar, le chef religieux, Balkk Abdul Madjid, a récemment déclaré dans un sermon que : "Le meurtre d'enfants innocents, de vieillards, de membres du clergé, la destruction par le feu de livres saints sont des actes incompatibles avec l'Islam et montrent l'hypocrisie de ceux qui spéculent sur la religion. On devrait les appeler "assassins"."

75. Les actes et la politique de ceux qui protègent la contre-révolution afghane vont radicalement à l'encontre des intérêts nationaux du peuple afghan. Voilà pourquoi les manœuvres de ceux qui s'opposent à l'Afghanistan démocratique sont vouées à l'échec. Le peuple afghan, qui a effectué son choix en avril 1978, est fermement décidé à sauver les acquis de la révolution de tout ennemi extérieur. De plus, l'Afghanistan a des amis qui demeurent prêts à lui accorder toute l'aide fraternelle internationale qui lui sera nécessaire pour protéger son indépendance nationale, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

76. Pendant le débat général, le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Gromyko, a dit ceci :

"Les ennemis du peuple afghan, notamment ceux qui font étalage de leur attachement à la démocratie, essaient d'empêcher l'édification d'une vie nouvelle, véritablement démocratique dans ce pays. En paroles, on préconise une solution politique

des problèmes surgis autour de l'Afghanistan, et en pratique on fait tout pour l'empêcher.

"Des possibilités pour une telle solution existent. Elles se trouvent dans les propositions constructives du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, propositions que l'Union soviétique soutient entièrement. Il ne faut qu'une seule chose : mettre fin à l'intervention armée venant de l'extérieur et dirigée contre l'Afghanistan, et ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de cet Etat souverain et non aligné." [13^e séance, par. 126 et 127.]

77. La teneur des propositions contenues dans les déclarations du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan du 15 mai 1980² et du 24 août 1981³ est bien connue. Le plan proposé par le Gouvernement afghan en vue d'un règlement politique représente un programme spécifique et réaliste de négociations avec les gouvernements des pays voisins, et ce programme est toujours d'actualité. Les propositions de l'Afghanistan tiennent compte de certains vœux exprimés par d'autres parties intéressées et sont l'expression de sa volonté d'entreprendre le plus tôt possible un dialogue constructif.

78. Bien entendu, les négociations devraient porter sur les aspects internationaux du problème de l'Afghanistan plutôt que sur ses affaires intérieures, qui relèvent uniquement et entièrement de la compétence du gouvernement de ce pays. La question de la structure actuelle de la République démocratique d'Afghanistan, celle de la composition de son gouvernement et de toute autre question relevant de ses affaires intérieures ne peuvent être discutées dans une instance internationale. Le peuple afghan lui-même, et personne d'autre, s'attache à résoudre ces questions en ce moment même et continuera de le faire.

79. Des accords en vue de normaliser les relations entre l'Afghanistan et ses voisins devraient être complétés par des garanties internationales appropriées qui assureraient la cessation de toute intervention armée ou autre dans les affaires de l'Afghanistan et qui assureraient qu'elle ne se reproduise plus. Nous partageons l'opinion du Gouvernement afghan, qui pense que les pays qui fourniraient de telles garanties devraient inclure l'Union soviétique, les Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays acceptables à la République démocratique d'Afghanistan et à ses voisins.

80. Il est très important de noter que le Gouvernement afghan ne voit aucune objection à discuter des questions liées à l'élaboration de garanties internationales qui devraient commencer et se poursuivre en même temps que des pourparlers bilatéraux ou trilatéraux entre l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran. A ses débuts, une telle discussion pourrait prendre la forme de consultations multilatérales non officielles et pourrait continuer par la suite dans une instance internationale appropriée.

81. La position de l'Union soviétique est claire et conséquente avec elle-même. Nous appuyons entièrement les initiatives constructives présentées par le Gouvernement afghan. Nous sommes pour un règlement politique pacifique de la situation autour de l'Afghanistan, sur la base d'une cessation complète et inconditionnelle de l'intervention armée ou autre

dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et l'assurance qu'une telle intervention ne se reproduira pas. Nous sommes pour la normalisation des relations entre l'Afghanistan et ses voisins. L'Union soviétique regarde l'Afghanistan comme un Etat indépendant non aligné et considère que l'Afghanistan doit continuer à bénéficier de ce statut.

82. La délégation soviétique tient à réaffirmer ce qu'elle a déjà déclaré maintes fois, à tous les niveaux, à commencer par le plus haut : la réalisation d'un règlement politique rendrait possible la création des conditions nécessaires à un retrait progressif des troupes soviétiques de l'Afghanistan, sur la base d'un accord entre les Gouvernements de l'Afghanistan et de l'Union soviétique. En conséquence, plus vite nous réaliserons et mettrons en œuvre des accords en vue d'interdire toute intervention dans les affaires de l'Afghanistan, plus vite commencera et s'achèvera le processus de retrait des troupes soviétiques.

83. La position de la République démocratique d'Afghanistan, qui a fourni une base véritable pour un règlement politique juste, mérite d'être considérée avec sympathie par tous ceux qui se soucient sincèrement de la situation en Asie du Sud-Ouest, qui pensent qu'elle devrait être normalisée et qui respectent le droit des peuples de se développer dans la voie qu'ils ont choisie, sans aucune intervention extérieure.

84. Les négociations sont le seul moyen de réduire la tension en Asie du Sud-Ouest. Comme l'a déclaré le ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique dans sa déclaration devant l'Assemblée générale à la présente session "l'ouverture des pourparlers à Genève entre les représentants de la République démocratique d'Afghanistan et du Pakistan par l'intermédiaire du représentant personnel du Secrétaire général est considérée par l'Union soviétique comme un pas dans la bonne direction". [*Ibid.*, par. 128.] Nous sommes heureux de noter que l'issue préliminaire de ces contacts a, en général, été appréciée par les parties directement intéressées qui se sont mises d'accord pour continuer le dialogue. Le Secrétaire général a déclaré dans son rapport, la mise en marche du processus diplomatique est encourageante. Il ne faut manquer aucune occasion de faire des progrès dans cette voie et de réaliser des accords mutuellement acceptables entre les pays de l'Asie du Sud-Ouest. Nous pensons que la politique du Gouvernement pakistanais — pays à partir duquel sont conduites la plupart des ingérences armées contre l'Afghanistan — revêt une importance primordiale.

85. A présent que la trame fragile d'un dialogue semble se dessiner — trame qui peut devenir la base solide d'un règlement futur —, il faut absolument éviter tout ce qui risquerait de faire obstacle à ce processus. Au contraire, il faut favoriser la création d'un climat propice à cette évolution. Il est parfaitement clair que si l'Assemblée générale se lance dans une autre discussion stérile et dangereuse de la prétendue question de l'Afghanistan elle jouera entre les mains de ceux qui s'opposent à un règlement politique et veulent maintenir la tension en Asie du Sud-Ouest pour favoriser leurs objectifs impérialistes et hégémonistes. Ils s'efforcent d'atteindre leurs objectifs grâce à tout ce remue-ménage artificiel qu'on fait

autour de ce qu'il est convenu d'appeler la question d'Afghanistan.

86. La délégation soviétique est fermement convaincue que la résolution 36/34 relative à cette question, non seulement n'a pas contribué à nous rapprocher d'un règlement politique, mais au contraire a rendu plus difficile encore la recherche des moyens de normaliser la situation autour de l'Afghanistan. S'il y a eu progrès, ce n'est certainement pas grâce à la résolution de l'Assemblée générale, bien au contraire.

87. Le projet de résolution présenté à cette session possède ces mêmes caractéristiques négatives qui ont fait que la résolution anti-afghane adoptée à la trentesième session était tout à fait inacceptable. L'actuel projet de résolution est totalement dépourvu de réalisme politique; il ne fait pas intervenir les facteurs objectifs de la situation et il ne tient aucun compte des intérêts légitimes et des initiatives constructives de la République démocratique d'Afghanistan.

88. C'est pourquoi la délégation soviétique s'oppose résolument au projet de résolution. L'adopter signifierait s'ingérer de manière inadmissible dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Pour notre part, nous estimons que ceux qui voteront pour ce projet de résolution se prononceront en fait — que ce soit de leur propre gré ou sous la pression d'autres Etats — pour le maintien de la tension dans la région de l'Asie du Sud-Ouest.

89. La délégation soviétique souhaite insister, comme elle a déjà eu l'occasion de le faire, en disant qu'elle est convaincue que les efforts de l'Assemblée générale doivent, non pas contribuer à exacerber les passions et à encourager l'intervention armée, mais bien viser, par tous les moyens, au règlement politique authentique de la situation autour de l'Afghanistan.

90. M. BHATT (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : Les conséquences profondes de la situation en Afghanistan pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Elles ont rendu plus tendue encore l'atmosphère de méfiance et de suspicion qui caractérise les relations entre les deux superpuissances. Elles ont compromis le processus de détente et la perspective de conclusion prochaine d'un accord sur le contrôle des armements. Elles sont une source de profonde préoccupation, et un règlement acceptable du problème afghan pourrait sans doute remédier à l'état précaire des relations internationales.

91. La position du Népal à l'égard de la situation en Afghanistan est claire. Nous avons toujours pensé que la meilleure façon de garantir la paix et la sécurité internationales était de respecter scrupuleusement les principes de l'égalité souveraine des nations, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du non-recours à la force et de la coexistence pacifique. Ces principes sont les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies et ce sont ceux auxquels la communauté des non-alignés adhère. Le droit inaliénable qu'a chaque nation de choisir son propre système politique, social et économique, à l'abri de l'ingérence extérieure, est inviolable. Les Etats Membres de l'Organisation, grands ou petits, faibles ou puissants, se sont tous engagés sans équivoque à respecter ces principes cardinaux. La Charte

des Nations Unies fait obligation à tous les États Membres de défendre et d'honorer ces principes. La situation en Afghanistan ne peut pas faire exception à cet ensemble de valeurs qui président aux relations internationales. Nous ne pouvons accepter aucune justification à l'intervention armée dans quelque partie du monde que ce soit, pas plus que nous ne pouvons accepter une situation découlant d'une telle intervention. Ce qui nous préoccupe à propos de la situation en Afghanistan, c'est la détresse humaine qui en est résultée. C'est pourquoi ma délégation renouvelle son appel pour que les forces étrangères soient retirées d'Afghanistan. C'est seulement à cette condition que le peuple afghan pourra librement exercer son droit à l'autodétermination.

92. Ma délégation se félicite des efforts faits par le mouvement des pays non-alignés et l'Organisation de la Conférence islamique pour trouver une solution à ce problème. Nous voudrions également dire toute notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés en vue de parvenir à un règlement pacifique de la situation. Le Népal souhaite que ces missions se poursuivent.

93. Néanmoins, il y a lieu de regretter que ces efforts sérieux n'aient pas encore conduit au règlement juste du problème. Nous sommes toujours convaincus que seul un règlement politique négocié peut résoudre les aspects humains et politiques de la situation en Afghanistan. C'est pour toutes ces raisons que le Népal, une fois encore, a parrainé le projet de résolution sur cette question. Nous y voyons un effort sérieux de plus de la part des auteurs pour sortir de l'impasse.

94. M. FISCHER (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : La situation en Afghanistan est toujours l'une des questions les plus importantes figurant à l'ordre du jour. C'est un problème aux répercussions profondes qui n'a pas seulement troublé la paix et la stabilité de la région, mais aussi la paix et la sécurité internationales.

95. L'intervention armée qui se poursuit en Afghanistan ne fait pas que menacer la stabilité de la région, elle fait gravement obstacle au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Elle constitue également une grave violation du principe selon lequel tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État quel qu'il soit. Qui plus est, le principe des droits égaux et de l'autodétermination des peuples, y compris le libre choix de leur propre système politique et social, ainsi que le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États ont été sérieusement remis en question. Enfin, les événements en Afghanistan sont à l'origine d'un problème de réfugiés particulièrement aigu, avec son cortège de souffrances et de détresse pour des millions de personnes, problème aux graves répercussions pour les pays voisins de l'Afghanistan, le Pakistan en particulier.

96. Voilà les principes fondamentaux qui régissent le comportement ordonné et pacifique des relations entre États. Au cours des années, l'Autriche a souligné à maintes reprises l'importance de ces principes.

Nous ne saurions demeurer silencieux lorsque nous sommes confrontés à une situation où on persiste à violer ces principes.

97. Il existe un autre aspect de la situation en Afghanistan qui nous préoccupe. L'Autriche avait espéré que la nouvelle décennie des années 80 allait marquer une amélioration dans le climat politique mondial, assurant la paix et la sécurité internationales et permettant de s'attacher tous ensemble à la recherche de solutions aux problèmes généraux urgents; pour cela, une atmosphère de confiance et de coopération est une condition indispensable, puisque le progrès dépend d'un dialogue ininterrompu et fécond entre les nations. Au lieu de cela, les événements d'Afghanistan ont sérieusement dégradé le climat international et ont rendu plus improbables encore les perspectives de coopération internationale. Il est d'autant plus urgent et impérieux, dans ces circonstances, de redoubler d'efforts pour trouver une solution politique au problème de l'Afghanistan.

98. Au cours des trois dernières années de nombreuses propositions constructives ont été avancées à cet égard. Les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique et le mouvement des pays non alignés ont joué un rôle actif. Nombre de ces propositions ont précisé le cadre et la teneur d'un règlement politique, à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes de la Charte des Nations Unies. L'Autriche se félicite en particulier de ce que, grâce aux efforts du Secrétaire général et de son représentant spécial pour l'Afghanistan, M. Diego Cordovez, des progrès aient été réalisés, notamment par l'instauration d'un échange de vues entre l'Afghanistan et le Pakistan en tant que première mesure dans la perspective d'un règlement négocié.

99. Les éléments fondamentaux d'une solution politique de la question afghane sont maintenant clairement établis. Ce règlement politique devra se fonder sur la garantie de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et du droit du peuple afghan à déterminer librement son avenir politique sans aucune ingérence extérieure. Il devra comporter le retrait immédiat des troupes étrangères et traiter des questions de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, des garanties internationales de non-ingérence et du retour volontaire des réfugiés dans leur patrie.

100. Nous croyons savoir que, lors des discussions de Genève, ces questions et d'autres sujets connexes ont été examinés. Nous relevons avec satisfaction, à la lecture du rapport du Secrétaire général, la détermination des participants de parvenir, grâce à des négociations, à un règlement global qui jetterait les bases de l'instauration de relations de bon voisinage et de coopération entre les États de la région. L'élan ainsi donné ne doit pas retomber; il est donc extrêmement important, selon nous, que les pourparlers se poursuivent rapidement.

101. Le projet de résolution présenté, au titre de ce point, par le Pakistan et plusieurs autres pays, tient dûment compte, à nos yeux, de ces éléments fondamentaux et l'Autriche lui accorde son appui.

102. Pour terminer, je voudrais rappeler que l'Autriche appuie le droit de chaque peuple à l'autodétermi-

nation. Nous espérons que le peuple de l'Afghanistan sera bientôt en mesure d'exercer ce droit fondamental. Nous espérons également qu'au cours de ce processus le climat politique général s'améliorera et que la politique de dialogue et de coopération prévaudra de nouveau pour le plus grand bénéfice du monde entier.

103. M. THUNBORG (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Le respect du droit international est un élément important de la sécurité de tous les Etats. Pour assurer la sécurité des Etats moyens et petits, il est essentiel que ce droit soit appliqué, à plus forte raison lorsqu'un petit Etat se trouve être le voisin d'un pays infiniment plus puissant. Des deux côtés du globe, des signes troublants nous amènent à douter de la sincérité des grandes puissances lorsqu'elles proclament leur volonté de défendre l'égalité souveraine des Etats.

104. C'est la troisième année consécutive que l'Assemblée générale examine à une session ordinaire la situation en Afghanistan créée à la suite de l'intervention militaire de l'Union soviétique dans ce pays. L'armée soviétique continue ses menées brutales en vue d'étouffer la résistance armée provoquée par son occupation de l'Afghanistan. La logique effrayante de ce type de guerre conduit à des assauts de plus en plus sauvages contre la population civile. Les appels répétés de l'Assemblée en vue du retrait immédiat des forces étrangères de l'Afghanistan n'ont pas été entendus.

105. En vertu de la Charte des Nations Unies, les membres permanents du Conseil de sécurité assument de lourdes responsabilités dans la défense des principes de la Charte qui régissent la paix et la sécurité internationales. Lorsqu'un membre permanent méprise ouvertement ces principes, il porte un coup sévère aux fondements mêmes de la structure du droit international. C'est ainsi que le comportement de membres permanents du Conseil a été l'une des causes essentielles de la tendance actuelle à ce que le Secrétaire général a qualifié de nouvelle anarchie internationale.

106. Depuis le début, la Suède a catégoriquement condamné l'intervention armée de l'Union soviétique en Afghanistan. L'intervention soviétique constitue non seulement une grave violation des règles fondamentales régissant les relations internationales mais a également contribué à la détérioration du climat international et est à l'origine des souffrances indicibles du peuple afghan.

107. A cet égard, je voudrais dire à nouveau combien mon gouvernement apprécie l'œuvre d'assistance humanitaire réalisée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que par différentes autres institutions et organisations non gouvernementales. L'assistance émanant de la communauté internationale reste nécessaire afin d'alléger le fardeau du Pakistan, pays qui a déjà fait la preuve d'une grande générosité en acceptant et en aidant les réfugiés.

108. Lorsque le Gouvernement soviétique aura compris que ses efforts en vue d'imposer une solution militaire aux problèmes de l'Afghanistan sont non seulement illégaux mais vains, un véritable effort pourra alors être engagé pour trouver une solution politique. Il n'y a pas si longtemps, nous avons assisté

à un autre conflit de longue durée en Asie, dans lequel était impliquée une autre grande puissance. Les événements d'Afghanistan sont en quelque sorte la répétition de la tragédie qui s'est déroulée il y a une décennie. Le projet de résolution dont nous sommes saisis fournit les grandes lignes d'une solution politique, laquelle prévoit l'application du droit du peuple afghan à décider de sa propre forme de gouvernement et de son système social, le retrait de toutes les forces étrangères et le respect de la souveraineté de l'Afghanistan.

109. Les efforts du Secrétaire général, dont un aperçu est donné dans son rapport présenté au titre de cette question, en vue de faciliter les négociations entre les parties concernées ont le plein appui de mon gouvernement en tant que contribution précieuse à une solution politique allant dans le sens de ce qui a été énoncé à maintes reprises par l'Assemblée générale.

110. Sir John THOMSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant du Danemark est déjà intervenu, au cours de ce débat, au nom des dix Etats membres de la Communauté européenne. Ma délégation approuve entièrement ce qu'il a dit. Cependant, nous avons décidé de faire une déclaration en notre nom propre afin de souligner la préoccupation du Royaume-Uni eu égard à la tragédie qui se poursuit en Afghanistan et qui constitue l'une des questions internationales les plus graves de notre temps.

111. C'est la quatrième fois en moins de trois ans que l'Assemblée générale débat de la situation en Afghanistan, malheureusement sans grands résultats. La communauté internationale ne saurait fermer les yeux sur ce qui se passe en Afghanistan. Des tentatives trompeuses ont été faites pour atténuer la gravité de la situation, suggérant que le peuple afghan avait lui-même demandé l'assistance soviétique et que le pays était maintenant bien contrôlé.

112. La réalité des faits est tout autre. L'Union soviétique a décidé, pour des raisons qui lui sont propres, de se débarrasser du Président, et les troupes soviétiques ont été envoyées afin de l'éliminer et d'installer Babrak Karmal à sa place. Il est difficile de concevoir une ingérence plus cynique de la part d'une grande puissance dans les affaires intérieures d'une petite nation. Mais le peuple afghan n'était pas disposé à accepter le régime qui lui était imposé par l'envahisseur soviétique. Il s'est révolté pour se protéger et défendre son indépendance. Depuis près de trois ans le peuple afghan lutte et mène une campagne de libération contre la puissance des forces armées soviétiques, et cette campagne a suscité l'admiration du monde entier.

113. Il y a maintenant quelque 100 000 hommes de troupes soviétiques en Afghanistan, et le nombre de ces troupes n'a cessé d'augmenter depuis l'invasion. Mais le peuple courageux d'Afghanistan continue le combat. Les troupes soviétiques sont obligées de se déplacer à travers le pays en convois armés. Ils bombardent les villages à partir de chars, d'hélicoptères et d'avions de chasse. Ils détruisent les récoltes et les systèmes d'irrigation, entraînant la famine dans leur sillage. Ils truffent les collines de mines, sans égard pour la sécurité de la population civile dans un pays

à tradition familiale nomadique. Mais l'esprit de résistance afghan n'est toujours pas brisé. Il ne fait aucun doute que les troupes soviétiques sont une armée d'occupation cherchant à réprimer un peuple indépendant et épris de liberté.

114. Une autre preuve de la véritable nature de l'occupation soviétique réside dans l'exode de millions de réfugiés afghans, hommes, femmes et enfants, qui ont fui leur pays. Le Gouvernement pakistanais a récemment estimé à quelque 3 millions les réfugiés afghans au Pakistan. Il s'en trouve quelques centaines de milliers en Iran; d'autres se sont rendus en Inde, en Turquie ou en Europe occidentale. En 1978, la population afghane était de 15 à 16 millions d'habitants. Depuis lors plus d'un cinquième a fui. C'est un témoignage vivant de ce qui a été infligé à ce pays. Il s'agit là du problème de réfugiés le plus important du monde.

115. Il ne s'agit pas seulement de la tragédie d'un petit peuple isolé, soumis à une invasion armée de la part d'un voisin grand et puissant. C'est aussi la question plus large du défi jeté aux principes sur lesquels l'Organisation des Nations Unies est fondée. On ne saurait en aucune manière concilier l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan avec les principes des Nations Unies, tels qu'il sont décrits dans la Charte. Ce grave problème est par conséquent d'une importance vitale pour nous tous.

M. Chamorro Mora (Nicaragua), vice-président, prend la présidence.

116. L'Union soviétique se trouve devant une alternative. Elle peut retirer ses troupes de l'Afghanistan et s'en tenir ensuite aux principes exprimés si nettement dans la Charte: le règlement pacifique des différends, le non-recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat et l'autodétermination des peuples. C'est cela que désirent les Afghans, non seulement ceux qui continuent à se battre pour la libération de leur pays et les millions de ceux qui ont fui l'Afghanistan, mais aussi ceux qui restent dans leur patrie malgré des difficultés croissantes. Les principes qui fournissent la base de la solution politique de la situation en Afghanistan ont été appuyés par une majorité croissante à l'Assemblée générale. Ils exigent le retrait immédiat de toutes les troupes soviétiques, le rétablissement de l'ancienne indépendance de l'Afghanistan et de son statut de pays non aligné, l'autodétermination du peuple afghan et la création de conditions favorisant le retour des réfugiés dans la paix et dans l'honneur.

117. Le Royaume-Uni demeure prêt à travailler de manière constructive et flexible à une solution politique fondée sur ces principes. Nous avons joué un rôle crucial en préparant l'initiative annoncée par les 10 Etats membres de la Communauté européenne le 30 juin 1981¹. Nous pensons que ce plan présente encore une voie pratique et raisonnable de progrès. C'est une tentative véritable de trouver un règlement tenant compte des vœux de toutes les parties intéressées. On y reconnaît qu'un accord qui ne serait pas appuyé par le peuple afghan ne pourrait apporter une paix et une stabilité durables dans la région.

118. Mon gouvernement a appuyé la résolution 35/37, par laquelle l'Assemblée générale demandait au

Secrétaire général de désigner un représentant spécial en vue de promouvoir une solution politique conforme aux dispositions de cette résolution. Le représentant du Danemark a déjà dit, au nom des Dix de la Communauté européenne, avec quel intérêt nous avons suivi cette année les efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel. Nous notons par exemple que le Secrétaire général, dans son rapport, affirme que les négociations laissent espérer qu'on pourra aboutir à un règlement global qui servirait de base à l'instauration de relations de bon voisinage et de coopération entre les Etats de la région et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales dans la région. Mais ce que nous n'avons pas encore vu cependant, c'est ce que ma délégation considérerait comme une preuve réelle de bonne volonté de la part de l'Union soviétique. De subtiles allusions ne suffisent pas. Ce qu'il faut, c'est le ferme engagement de retirer ses troupes et de mettre fin à la brutale oppression du peuple afghan.

119. Pour résumer, mon gouvernement continue à appuyer l'initiative des Dix, de juin 1981. Nous continuons de suivre avec intérêt les efforts du Secrétaire général. Nous appuierons toute autre action entreprise de bonne foi pouvant laisser entrevoir des perspectives de progrès vers une solution. Mais nous insistons particulièrement sur le fait qu'en fin de compte le résultat devrait être fondé sur les principes de la Charte, et notamment ceux dont l'Assemblée a dit à maintes reprises qu'ils s'appliquaient à la tragique situation prévalant en Afghanistan.

120. Nous demandons instamment aux membres de l'Assemblée d'appuyer à une majorité écrasante le projet de résolution dont nous sommes saisis, et nous répétons que la clef de cette crise très grave qui se prolonge est entre les mains de l'Union soviétique.

121. M^{me} NGUYEN NGOC DUNG (Viet Nam): Tout d'abord la délégation vietnamienne voudrait exprimer sa vigoureuse réprobation du fait que la prétendue question de la situation en Afghanistan est incluse une fois de plus à l'ordre du jour, malgré la ferme opposition de la part de la République démocratique d'Afghanistan.

122. Nous estimons que cette ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan, Etat indépendant et souverain, constitue une violation de la Charte des Nations Unies qui stipule, au paragraphe 7 de l'Article 2, que: "Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence d'un Etat..."

123. C'est un fait connu que l'inclusion de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale a pour but de détourner l'attention de l'opinion publique des préoccupations des peuples du monde des sérieuses questions d'actualité brûlante qui exigent une solution immédiate, à savoir la politique d'agression et de massacre menée par les forces impérialistes et leurs alliés au Moyen-Orient, en Afrique australe et en Amérique centrale, le danger de la course aux armements et la menace d'un désastre nucléaire.

124. Encore une fois, de cette tribune, la délégation vietnamienne tient à réaffirmer son soutien sans réserve à la juste lutte du peuple et du Gouvernement

de la République démocratique d'Afghanistan dans la poursuite de sa révolution d'avril et la défense de son indépendance nationale contre toutes les forces rétrogrades et dans l'édification d'une vie nouvelle et heureuse.

125. Nous nous réjouissons des grandes acquisitions réalisées par le peuple afghan, lesquelles marquent un tournant important dans l'histoire du peuple afghan pour se débarrasser des chaînes de l'impérialisme, pour abolir les rapports féodaux inhumains et les séquelles des retards économiques et sociaux séculaires. Le peuple afghan, en plein exercice de ses droits souverains, a pu réaliser les nobles objectifs de sa révolution en dépit de difficultés et obstacles nombreux. Malgré vents et tempêtes, il a établi solidement le pouvoir populaire, jeté les larges bases politiques et sociales de la jeune République, lesquelles constituent le fondement solide de la nouvelle société en marche vers le développement et le progrès. La formation du Front national de la patrie pour renforcer ce processus révolutionnaire en est un témoignage typique.

126. Grâce aux mesures efficaces du Gouvernement afghan dans le domaine économique, les travailleurs ont aujourd'hui une vie meilleure. La réforme agraire a apporté une amélioration de la situation économique de centaines de milliers de paysans. L'analphabétisme a été liquidé. Ces réalisations ont donné accès au peuple tout entier aux chances de travail, d'instruction et de participation au développement du pays. D'autre part, sur le plan extérieur, le gouvernement n'a épargné aucun effort dans la poursuite d'une politique de paix, de non-alignement, d'amitié et de coopération avec tous les autres pays, en particulier avec les pays voisins. De toute évidence, la République démocratique d'Afghanistan constitue un facteur positif de paix et de stabilité en Asie du Sud-Ouest.

127. Devant le changement révolutionnaire réalisé par le peuple afghan, les forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme lancent des cris d'alarme et déclenchent une cynique campagne de dénigrement contre ce pays, dans l'espoir de renverser la situation qui va à l'encontre de leurs intérêts.

128. Immédiatement après les premiers jours de la révolution, de concert avec les réactionnaires régionaux, ces forces se sont engagées dans des activités odieuses pour saboter les acquis de la révolution d'avril. Accordant une aide militaire et politique accrue à leurs alliés belliqueux de la région et une assistance multiforme aux éléments du régime despotique déchu, elles inventent de toutes pièces une propagande mensongère et, parallèlement, procèdent à des actes militaires d'interventions criminelles, réalisées au moyen des finances et des armements des Etats-Unis d'Amérique, en vue d'abolir le pouvoir populaire et de remettre en place un régime pro-américain en Afghanistan. Dans le pays, elles ont rassemblé les agents de la clique féodale renversée et les ont utilisés dans des activités de sabotage en vue de créer un état d'instabilité constante dans le pays. Ces efforts morbides rentrent dans le cadre de la stratégie globale des Etats-Unis et de la Chine dans cette région du sous-continent asiatique.

129. Après la chute du régime tsariste pro-américain en Iran, l'impérialisme des Etats-Unis ne peut souffrir la naissance de la République démocratique d'Afghanistan. Aussi est-il intervenu contre les changements révolutionnaires en Afghanistan et s'en sert-il comme prétexte pour faire revivre au monde les temps affreux de la guerre froide, tout en accélérant la course aux armements et en se préparant à une guerre chaude. Parallèlement à ses activités hostiles contre la République démocratique d'Afghanistan, il intensifie sa présence militaire dans l'océan Indien et le golfe Persique; il accorde son soutien accru à Israël, qui a perpétré des massacres monstrueux à Beyrouth, l'été dernier; il double les effectifs des forces de déploiement rapide, et il élargit et recherche de nouvelles bases militaires dans cette région.

130. Ce sont là les véritables origines de l'état de tension et d'instabilité dans cette partie du monde, tandis que la campagne tapageuse menée à travers le monde sur la prétendue question de la situation en Afghanistan n'est qu'une manœuvre d'une politique de rassemblement des forces alliées, à l'optique de l'antisoviétisme, contre la détente, la paix et la sécurité internationales. Cette politique ne manquera pas de faire long feu sous peu. Dans ces tentatives ténébreuses, les Etats-Unis sont heureux de trouver un nouvel allié d'Asie qui s'affirme membre de l'"OTAN oriental", étant à l'avant-garde des croisés contre la révolution afghane, et s'emploie à satisfaire l'impérialisme pour obtenir en échange de ce dernier une aide à ses objectifs des "quatre modernisations".

131. De cette collusion dangereuse, au cours de ces dernières années des milliers de réactionnaires dénommés "miliciens populaires", entraînés sur le sol des territoires limitrophes, ont été envoyés en Afghanistan pour y mener des activités subversives. La construction de la route stratégique Karakorum par la Chine constitue une autre preuve de ses visées expansionnistes vers l'Asie du Sud-Ouest.

132. En mars 1981, le président Reagan lui-même a déclaré ouvertement l'assistance des Etats-Unis en armes aux contre-révolutionnaires afghans et effectivement des centaines de millions de dollars ont été dépensés pour soutenir les activités hostiles contre la population afghane.

133. En bref, une guerre non déclarée est menée en Asie du Sud-Ouest, créant une atmosphère de terreur sur le territoire afghan, dans l'illusion d'asphyxier la jeune République démocratique d'Afghanistan et causant d'innombrables souffrances à la population.

134. C'est justement dans ce contexte que le peuple afghan, en défense de ses acquis révolutionnaires, a mobilisé toutes ses énergies dans une lutte intransigeante contre ces manœuvres impérialistes et a fait appel à l'Union soviétique afin de faire face à cette guerre non déclarée imposée de l'extérieur. Cette aide, apportée par un pays voisin, sollicitée en un cas de légitime défense d'urgence, est en pleine conformité avec l'article 4 du traité soviéto-afghan de 1978⁴ et avec l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

135. Il est patent qu'une telle aide ne saurait menacer des pays voisins et ne pourrait en aucun cas cons-

tituer un danger pour la paix et la sécurité dans cette région. D'ailleurs, l'Union soviétique a maintes fois déclaré que ses contingents seront, dans leur totalité, retirés d'Afghanistan dès qu'aura cessé, sous toutes ses formes, l'ingérence extérieure contre le Gouvernement et le peuple d'Afghanistan et qu'il aura été garanti qu'une telle ingérence ne se renouvellera pas.

136. Ma délégation estime que l'intérêt de la République démocratique d'Afghanistan, comme celui de la région de l'Asie du Sud-Ouest et de la paix mondiale, exige que les forces hostiles à ce pays mettent un terme à toute ingérence dans ses affaires intérieures.

137. Nous apprécions hautement les efforts de paix et de coopération déployés par la République démocratique d'Afghanistan, tels qu'ils ont été manifestés dans sa proposition du 15 mai 1980² et concrétisés dans sa déclaration du 24 août 1981³, lesquelles constituent la base la plus réaliste à un règlement de la situation en Asie du Sud-Ouest. La bonne volonté et la sincérité dont l'Afghanistan a fait preuve en acceptant des négociations trilatérales par l'intermédiaire du Secrétaire général ont aidé à aplanir nombre de difficultés. De plus, les entretiens de Genève, en juin 1982, entre le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan et son homologue de la République islamique du Pakistan, avec le concours des bons offices du représentant du Secrétaire général, ont apporté des résultats positifs et constructifs. C'est là une bonne orientation pour la normalisation des relations entre l'Afghanistan et les pays voisins, répondant au désir de toute la communauté internationale.

138. La délégation de la République socialiste du Viet Nam accueille chaleureusement et soutient sans réserve les propositions de paix sincères et pleines de bonne volonté de la République démocratique d'Afghanistan. Si les parties intéressées poursuivaient les négociations dans le même esprit de dialogue, une solution politique pour la normalisation et l'amélioration des rapports d'amitié entre l'Afghanistan et les pays voisins serait bientôt trouvée.

139. Nous estimons que les promoteurs du débat sur la prétendue question de la situation en Afghanistan et qui sont auteurs du projet de résolution A/37/L.38 sont bien loin d'une contribution dans une telle direction. Par contre, ce faisant, ils cautionnent les visées des forces qui s'opposent à l'édification pacifique du peuple afghan et aux efforts de négociations dans cette région. Aussi, ma délégation se verra-t-elle dans l'obligation de voter contre ce projet de résolution.

140. M. SUJA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : De nouveau cette année, nous sommes saisis d'une question qui relève exclusivement de la compétence d'un Etat souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies, la République démocratique d'Afghanistan. Cela s'est produit, premièrement en dépit de la position claire et inflexible adoptée par le gouvernement de cet Etat, qui est le seul représentant légitime du peuple afghan; deuxièmement, en dépit du désaccord clairement exprimé par les représentants d'un certain nombre d'autres Etats; et, troisièmement, en dépit de la réalité des faits et du droit international. L'examen de la question de

la situation en Afghanistan à l'Organisation des Nations Unies n'est rien d'autre qu'une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et un autre acte d'ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan.

141. Le maintien de cette question à l'ordre du jour de la présente session s'explique par les actes des forces hostiles au peuple afghan, qui méconnaissent ses intérêts et sa volonté. Ces forces hostiles s'opposent ouvertement à la révolution afghane, grâce à laquelle le peuple afghan, sous la direction du parti national révolutionnaire afghan, a commencé l'édification d'un régime social juste dans son pays. Ces forces, qui s'ingèrent ouvertement dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan, ont déclenché contre ce pays une guerre non déclarée. Ces forces entraînent, organisent, financent et envoient en Afghanistan des milliers de saboteurs et de terroristes, armés jusqu'aux dents, dont les attaques contre ceux qui représentent le pouvoir révolutionnaire et dont d'autres crimes barbares, notamment le massacre d'une population civile sans défense, suscitent la profonde indignation d'un large secteur de l'opinion publique mondiale.

142. L'appui direct fourni à l'intervention militaire et aux actes de sabotage est érigé en politique officielle aux Etats-Unis et dans certains autres Etats qui se trouvent à la tête des forces qui essaient d'étouffer la révolution afghane. Ces forces poursuivent aussi d'autres objectifs. En nous entraînant de nouveau dans la discussion de la prétendue question afghane, elles s'efforcent de détourner l'attention de la communauté internationale de la violation de la Charte des Nations Unies et du droit international dont sont responsables les forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme et de détourner notre attention des problèmes brûlants qui se posent actuellement. Et, ce qui n'est pas le moins important, il s'agit d'une manœuvre évidente dont le but est d'utiliser ce problème créé de toutes pièces pour justifier leurs actions qui visent à dégrader le climat international.

143. Ce n'est pas la révolution afghane, ni l'envoi d'un contingent limité de troupes soviétiques sur la demande du Gouvernement afghan, conformément à l'article 4 du traité soviéto-afghan de 1978⁴ et à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qui ont entraîné la dégradation de la situation en Asie du Sud-Ouest. Comme nous le savons tous, la décision difficile d'envoyer des forces armées en Afghanistan a été prise par l'Union soviétique afin d'aider le peuple afghan et ses forces armées à repousser l'intervention militaire étrangère et à défendre l'indépendance et la souveraineté de la République démocratique d'Afghanistan. La dégradation de la situation dans la région s'explique uniquement par les actes d'agression et d'intervention organisés par les forces de l'impérialisme. Et ce sont précisément les auteurs, les organisateurs et les bailleurs de fonds de l'intervention et de l'agression contre l'Afghanistan qui s'efforcent d'imposer ici l'examen de ce qu'on appelle la question afghane.

144. Nous pensons aussi que le règlement de la situation qui s'est créée autour de l'Afghanistan et qui complique les relations entre les Etats de l'Asie du Sud-Ouest ne peut être obtenu par l'examen des affaires intérieures afghanes ici, au sein de l'Orga-

nisation. Ce règlement ne peut être obtenu que par l'arrêt de l'intervention armée et des actes de violence commis contre le peuple afghan et par l'assurance que l'ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan et les actes d'agression militaire directe venant de l'extérieur ne se renouvelleront pas. Une base réaliste et sûre de négociations portant sur le règlement politique des relations avec le Pakistan et l'Iran est constituée, à notre avis, par les propositions du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, en date du 15 mai 1980² et du 24 août 1981³. Nous appuyons totalement ces propositions. Nous estimons qu'il s'agit là d'une manifestation de bonne volonté politique, qui vise avant tout à réaliser un règlement politique de la situation. Cette bonne volonté politique explique également que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan appuie les efforts de médiation du Secrétaire général, qui ont donné lieu à des pourparlers entre l'Afghanistan et le Pakistan, à Genève, au mois de juin de cette année. Nous estimons que ces négociations constituent une mesure positive dans la voie du règlement de la situation autour de l'Afghanistan. Les résultats obtenus au cours de ces pourparlers constituent à notre avis un premier pas permettant d'instaurer des relations normales et stables d'amitié et de coopération entre l'Afghanistan et les Etats voisins. Nous appuyons ces entretiens et les travaux constructifs qui en ont résulté et nous souhaitons qu'ils soient couronnés de succès. Nous espérons sincèrement que le débat en séance plénière ne compliquera pas les entretiens qui se poursuivent à l'heure actuelle entre les deux Etats et que ces entretiens aboutiront.

145. Par ces initiatives visant à régler la situation dans cette région et la réponse positive aux efforts de médiation du Secrétaire général et aux entretiens avec le Pakistan, le Gouvernement afghan, nous en sommes convaincus, a montré sa bonne volonté et indiqué qu'il souhaitait trouver une issue politique à la situation actuelle et ce faisant, il a prouvé, la nature pacifique de sa politique étrangère. L'Afghanistan a déclaré à maintes reprises — et il l'a confirmé du reste dans la pratique — qu'il aspire à des relations amicales avec tous les Etats, relations fondées sur les principes de l'égalité, du respect mutuel, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats. L'Afghanistan a choisi la voie du non-alignement. Dans l'esprit des principes que je viens d'énoncer, l'Afghanistan est résolu à entretenir des relations de bon voisinage avec le Pakistan et l'Iran et il s'efforce constamment de trouver une solution politique aux problèmes se posant dans la région. L'Afghanistan fait tout son possible pour que soient créées les conditions d'un règlement global et stable de la situation autour de l'Afghanistan, lequel permettrait — comme l'ont dit à maintes reprises l'Afghanistan et l'Union soviétique — de définir, grâce à un accord entre les deux Etats, le calendrier du retrait des forces armées soviétiques de ce pays.

146. La Tchécoslovaquie apprécie hautement les résultats très importants obtenus par la République démocratique d'Afghanistan dans l'édification d'une nouvelle société, dans des conditions difficiles, alors qu'il lui fallait repousser une grave intervention venue

de l'étranger. Nous avons eu la possibilité de nous en rendre compte de visu, lors d'une visite officielle amicale en Afghanistan du Ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie il y a de cela deux ans.

147. Nous respectons la politique étrangère de la République démocratique d'Afghanistan. Nous respectons l'activité de ce pays, qui s'efforce de régler politiquement une situation peu enviable et inacceptable qui caractérise ses relations avec certains Etats voisins. Nous respectons aussi la contribution que ce pays apporte à la paix et à la sécurité dans le monde, notamment dans le cadre de l'Organisation. Notre république renforce les relations d'amitié traditionnelle et de coopération avec l'Afghanistan. Ces relations se développent constamment et elles ont reçu un élan nouveau l'année dernière grâce à la visite, en Tchécoslovaquie, du Président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan, Babrak Karmal. Une nouvelle fondation de ces relations a été établie par le traité d'amitié et de coopération entre nos deux pays, signé le 24 juin 1981. Notre coopération est fondée sur le respect mutuel, sur le droit de chaque Etat à définir librement la voie de son développement et sur l'appui que nous accordons à la République démocratique d'Afghanistan lorsqu'il s'agit de construire dans ce pays une société juste et de protéger les acquis de la révolution, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale.

148. Le but de notre quête des voies et moyens d'aboutir à un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan dans le contexte de l'Organisation des Nations Unies ne peut que toucher aux aspects internationaux de ce problème. Par conséquent, nous dénonçons l'examen à l'Organisation de problèmes qui dépassent de ce cadre et dont la considération n'est rien de plus qu'une ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Il s'agit là d'un phénomène qui ne contribue pas à la solution politique de la situation autour de ce pays, qui ne contribue pas non plus à la création d'une situation normale et stable dans cette région ni, en général, à la détente. Au contraire, de tels agissements ne font que saper l'autorité des Nations Unies et limiter les possibilités de l'Organisation de participer au règlement politique de la situation dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

149. Pour ces raisons, notre délégation ne peut pas donner son accord au projet de résolution dont nous sommes saisis et à l'aide duquel, une fois de plus, on s'efforce en vain de légaliser une ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Il s'agit malheureusement d'un document unilatéral, qui ne tient pas compte des intérêts de cet Etat. C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de résolution.

150. M. JOXE (France) : Pour la quatrième fois maintenant depuis janvier 1980, l'Assemblée générale est saisie de la question relative à la situation en Afghanistan et de ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Et si elle le fait, c'est parce que le problème de l'Afghanistan n'est toujours pas résolu, parce que ce problème est un vrai problème et non, comme on l'a dit, un prétendu problème.

151. En effet, les causes de la crise n'ont pas disparu. La stabilité de la région est menacée et les pers-

pectives de règlement sont éloignées, voire incertaines.

152. Nous sommes bien obligés de constater que près de 100 000 soldats soviétiques continuent d'occuper le territoire de l'Afghanistan et, quels que soient les arguments invoqués pour justifier cette situation, il demeure pour l'opinion mondiale que l'intervention et l'occupation soviétiques constituent une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un Etat Membre de l'Organisation et une violation aussi de la Charte des Nations Unies. Comme on vient d'en parler, c'est en Afghanistan qu'il y a violation de la Charte; ce n'est pas ici, parce qu'on en parle ici, c'est là-bas, en raison de ce qui se passe là-bas, qu'il y a violation de la Charte.

153. Là-bas, près de 3 millions — ou, en tout cas, plus de 2 500 000 — Afghans victimes de la guerre ont abandonné leurs foyers et ont cherché refuge, en particulier au Pakistan. Les affrontements meurtriers entre les forces militaires d'occupation et la résistance intérieure se poursuivent et on peut craindre qu'ils ne débordent — il faut souhaiter que cela ne se produise pas — les frontières afghanes, au risque d'embraser la région tout entière. Telle est la situation qui existe en Afghanistan depuis trois ans.

154. La délégation française partage les préoccupations exprimées par le plus grand nombre des orateurs qui sont déjà intervenus à cette tribune au cours d'un débat dont je ne vois pas pourquoi quelqu'un l'a qualifié de stérile. D'ailleurs, le fait que 104 pays, puis 111, et l'an passé 116 — nombre toujours croissant face à un nombre d'opposants très restreint —, aient apporté leur soutien à une résolution comparable, presque identique, sur l'Afghanistan, témoigne de l'inquiétude grandissante de la communauté internationale.

155. On ne peut donc pas s'étonner que la situation en Afghanistan et les préoccupations qu'elle suscite aient affecté le climat des relations entre Etats, et ceci concerne en particulier la France.

156. Ma délégation considère, à cet égard, que l'intervention et l'occupation soviétiques en Afghanistan sont inacceptables. Le Président de la République française, M. François Mitterrand, il y a près d'un an, dans une émission destinée à l'étranger, au moment même où ce débat avait lieu ici, a déclaré, parlant au nom de la France :

“Je n'accepte pas l'invasion militaire de l'Afghanistan. Je pense que la paix dans le monde tiendra à l'équilibre des forces et à la volonté de négocier et à l'interdiction de tout acte expansionniste ou impérialiste qui attente à la liberté des peuples. Bien entendu,” — ajoutait-il — “j'essaie d'accorder, c'est la moindre des choses, mes actes à mes paroles, et je voudrais que les autres en fassent autant.”

157. Cela visait en particulier ceux qui, comme on a pu l'entendre, parlent de mettre fin à l'intervention extérieure en général, mais qui, en réalité, la pratiquent eux-mêmes. C'est dans ce même esprit que le Ministre des affaires étrangères, M. Claude Cheysson, a rappelé à différentes reprises que nos rapports avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques en étaient nécessairement affectés.

158. Ces déclarations et d'autres encore, que je ne citerai pas ici, reflètent l'inquiétude de l'opinion publique française. Comme je le disais ici même, à la 59^e séance de la trente-sixième session, les Français ne comprennent ni pourquoi ni comment un Etat, Membre éminent de l'Organisation, membre aussi chargé de responsabilités particulières, puisque membre permanent du Conseil de sécurité, prend à tel point ses distances à l'égard de la Charte des Nations Unies, ignore les résolutions de l'Assemblée générale et ne s'emploie pas avec détermination à régler cette crise.

159. Pourtant la communauté n'a pas mesuré ses efforts en vue de rechercher une solution, que ce soit dans le cadre des réunions des pays non alignés, des réunions de ceux qui appartiennent à l'Organisation de la Conférence islamique ou à l'initiative du Conseil européen, dont les propositions sont d'ailleurs toujours d'actualité.

160. Dans cette enceinte même, l'Assemblée générale a fait appel au Secrétaire général et à son représentant personnel pour qu'ils exercent leurs bons offices. Nous prenons note, en les suivant avec attention, des efforts entrepris par M. Pérez de Cuéllar et M. Diego Cordovez en vue de rechercher un règlement politique par le biais de ce qu'on a appelé les “conversations tripartites indirectes”.

161. Ces efforts doivent avoir pour but de rechercher une solution en tous points conforme aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale et qui demandent, je le rappelle, le retrait des troupes étrangères, le droit à l'autodétermination du peuple afghan, sa souveraineté et le retour à la situation de pays non aligné.

162. La France y souscrit pleinement. Elle estime que tout règlement qui s'écarterait du cadre ainsi défini par les trois premiers alinéas du dispositif du projet de résolution que nous discutons aujourd'hui risquerait de n'être qu'un faux-semblant.

163. Je voudrais dire, en terminant, que l'Assemblée doit montrer par son vote sa détermination de voir aboutir à un règlement politique véritable. La crise de l'Afghanistan est grave. Elle ne prendra fin que si un règlement fondé sur les principes de la Charte, fondé sur la stricte application des résolutions de l'Assemblée, intervient rapidement. C'est à ce prix que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Afghanistan seront restaurées, que cesseront les souffrances du peuple afghan et que seront dissipées l'inquiétude et la méfiance de la communauté internationale.

164. C'est pour contribuer à ce règlement politique que la délégation française apporte donc, comme les années précédentes, son soutien au projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée.

165. M. RÁCZ (Hongrie) : S'il y a un enseignement à tirer de la série de débats qui ont eu lieu à l'Organisation des Nations Unies au sujet du point 25 de l'ordre du jour et des résolutions adoptées sur ce point, c'est bien que ni ces débats ni ces résolutions n'ont contribué à la solution des problèmes qui ont surgi dans la région de l'Asie du Sud-Ouest. Au contraire, en servant de forums de propagande et en donnant l'occasion à des déclarations fracassantes,

ces discussions publiques n'ont fait qu'alourdir le climat entre les pays concernés et n'ont pas facilité la création de conditions nécessaires à la recherche d'une solution satisfaisante.

166. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle positif en faveur d'une telle solution, ce dont témoigne le rapport du Secrétaire général. On y fait mention de nombreuses visites et d'échanges de vues approfondis et constructifs avec les personnalités dirigeantes des pays de la région. On relève tout particulièrement les discussions qui ont eu lieu à Genève, en juin dernier, entre le Ministre des affaires étrangères du Pakistan et celui de l'Afghanistan, par l'intermédiaire du représentant personnel du Secrétaire général, auxquelles l'Iran a été associé indirectement par l'intermédiaire de son représentant auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Le rapport fait également ressortir l'intention des participants de poursuivre le processus diplomatique en vue d'un règlement global des problèmes qui affectent l'Asie du Sud-Ouest. Nous nous félicitons aussi que le Secrétaire général soit disposé à continuer à faire des efforts dans ce sens, beaucoup plus prometteurs que les débats futiles et stériles et les résolutions sans lendemain produits jusqu'à présent par l'Organisation mondiale à ce sujet.

167. Nous continuons à croire — et cette conviction est fondée sur les faits concrets de la réalité de la situation sur place — que les difficultés qui existent actuellement dans cette zone géographique proviennent essentiellement de la pratique continue d'immixtion dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan — à partir de l'étranger, à partir du voisinage immédiat et de plus loin — par des milieux qui n'ont pas intérêt à permettre une stabilisation de la situation dans la région. On voit de plus en plus que les difficultés inévitables qui accompagnent des tournants historiques du genre de celui qui a eu lieu en 1978 en terre afghane ne sont qu'un prétexte dont se saisissent ceux qui désirent le renversement du régime démocratique afghan et qui continuent de présenter la situation dans ce pays et autour de celui-ci en des termes simplistes de lutte entre les "combattants de la liberté" et un gouvernement taxé d'être répressif et vendu à l'étranger.

168. Nous demandons à tous ceux qui se croient sincèrement partisans du progrès, de la démocratie et de la justice de se rendre compte de la nature des éléments politiques qui s'affrontent dans cette région, et notamment à l'intérieur même de l'Afghanistan, et d'avoir une vision plus large des événements, pour se convaincre des réalités de la situation et de la validité des objectifs que s'est fixés le Gouvernement afghan dans ses activités.

169. Tous les pays de la région devraient être intéressés à résoudre les questions qui affectent cette partie du monde; à assurer que les frontières restent un lieu d'échange pacifique pour les personnes et les marchandises, et non pas un endroit de contrebande, d'infiltration et d'introduction illégale d'armes et de matériel subversif; à œuvrer pour que le nombre de personnes déplacées ou de réfugiés diminue et en fin de compte disparaisse, que les relations entre les Etats voisins se normalisent et se développent à la satisfaction de tous et, enfin, pour que cette région

du monde ne soit plus synonyme d'instabilité et d'insécurité.

170. Nous constatons que l'Afghanistan a multiplié les signes de bonne volonté et a fait montre de compréhension à l'égard de ses voisins, tout en manifestant de la souplesse quant aux moyens de résoudre les problèmes épineux qui existent entre eux. Ses propositions et initiatives des deux années écoulées sont un témoignage des efforts sincères du Gouvernement afghan d'aboutir à des accords concrets en vue d'un règlement politique. Nous sommes profondément convaincus que, si la volonté politique nécessaire et le réalisme existent de part et d'autre, il ne peut y avoir d'obstacles insurmontables sur la voie d'un règlement qui respecterait la souveraineté territoriale et l'indépendance nationale de chacun des participants.

171. Dans son activité internationale, la Hongrie s'efforce d'apporter sa modeste contribution à l'instauration d'un climat indispensable à la progression vers une solution positive. Lors de la visite, au début du mois d'octobre, à Budapest, d'une délégation du parti démocratique populaire d'Afghanistan et du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan, conduite par Babrak Karmal, secrétaire général du parti et président du Conseil révolutionnaire, les questions relatives à l'Asie du Sud-Ouest ont également été abordées et la partie hongroise a exprimé son appui à la politique de l'approfondissement des acquis de la révolution d'avril 1978 et aux efforts pour aboutir à un règlement politique de la situation dans cette partie du monde.

172. Bien qu'il reste encore un long chemin à parcourir avant que la paix et la sécurité se réinstallent dans la région, nous pensons qu'avec persévérance et bonne volonté il sera possible d'arriver à des résultats positifs. Pour ce faire, les méthodes et moyens qui ont si bien servi à l'établissement et à la poursuite d'un dialogue constructif entre pays intéressés devront être utilisés davantage et mis à profit au maximum dans l'intérêt de la paix, non seulement en Asie du Sud-Ouest, mais aussi dans le monde entier.

173. Le projet de résolution A/37/L.38 continue d'insister, à l'instar de celui qui avait été présenté l'année dernière, sur des prémisses qui frappent par leur manque de prise en compte de l'intégralité des données du contexte régional dans lequel se déroulent les événements. Le projet de résolution, en outre, continue de préconiser des modalités de règlement qui, visiblement, ne sont pas en mesure d'apporter une solution juste à la situation de l'Asie du Sud-Ouest et d'assurer le respect des intérêts légitimes de toutes les parties concernées. C'est pour cette raison que ma délégation ne pourra pas appuyer ce projet de résolution.

174. LE PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le représentant du Pakistan a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse.

175. M. SHAHRAYAR-KHAN (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Dans l'exercice de son droit de réponse, ma délégation entend rejeter catégoriquement les allégations sans fondement et les calomnies lancées contre mon pays par le représentant du régime de Kaboul qui, par cette manœuvre, a essayé

de donner corps aux revendications absurdes avancées dans la déclaration qu'il a faite à la séance précédente.

176. Le représentant du régime de Kaboul a essentiellement tenté d'expliquer le fait indéniable de la résistance nationale au régime en attribuant les troubles endémiques et le bouleversement intervenu dans la vie du peuple afghan non pas à l'entrée de troupes étrangères dans ce pays mais à l'existence de prétendus groupes de bandits. Il a d'ailleurs prétendu que ces groupes de bandits recevaient une formation militaire dans des camps organisés situés au Pakistan.

177. La situation réelle qui existe en Afghanistan ne peut nullement prêter à équivoque. La communauté internationale, et en particulier l'Assemblée, savent parfaitement à quoi s'en tenir quant à l'intervention militaire étrangère en Afghanistan qui s'est produite en violation des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies et quant à la résistance héroïque du peuple afghan suscitée par cette intervention.

178. En même temps, les actes de terrorisme et de cruelle répression qui se sont répandus dans le pays ont contraint près de 3 millions de citoyens afghans à chercher refuge au Pakistan. Les camps de réfugiés sont situés dans des endroits parfaitement identifiables et sont ouverts à l'inspection. En fait, les fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations humanitaires internationales visitent régulièrement ces camps et sont à même de constater que leurs activités ont un caractère purement humanitaire. Nous tenons à affirmer catégoriquement qu'il n'existe aucun centre de formation dans aucun de ces camps de réfugiés. Nous espérons ardemment que ces réfugiés pourront regagner leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur dans un avenir proche.

179. Que le représentant du régime de Kaboul nous explique pourquoi tant de personnes, représentant un pourcentage important de la population afghane, abandonnent leurs terres et optent pour une vie de privations et de souffrances hors de leurs frontières. Il a dit ce matin qu'en Afghanistan la qualité de la vie, dans tous les domaines d'activité humaine, connaissait une amélioration sans précédent. Si cela était vrai, on peut alors se poser la question de savoir pourquoi plus d'un cinquième de la population a préféré une vie de privations et d'exil dans les pays voisins du Pakistan et de l'Iran, à une vie dans les conditions qui règnent actuellement dans sa patrie. Le problème des réfugiés afghans n'est pas le fait du Pakistan, mais le résultat de la crise qui sévit à l'intérieur de l'Afghanistan et dont l'origine est l'inter-

vention militaire étrangère. Le nombre des réfugiés afghans vivant dans le seul Pakistan approche — et cela est vérifié par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés — de 3 millions. Qualifier ces 3 millions d'hommes, de femmes et d'enfants, qui ont été contraints de fuir leur patrie en raison des persécutions constantes, de réactionnaires et de bandits est un défi au sens commun.

180. La résistance héroïque du peuple afghan à cette intervention étrangère se poursuit inlassablement, avec ténacité et vigueur, dans tout le pays. Le fait que plus de 100 000 militaires étrangers d'une superpuissance, équipés d'armes les plus perfectionnées, n'aient pas réussi à étouffer cette lutte montre à l'évidence le caractère national de celle-ci et déterminé. Les Afghans sacrifient leur vie pour que soit rétabli leur droit à la liberté et combattent la domination étrangère conformément à leurs traditions d'honneur et d'amour de la liberté. Assimiler ces combattants de la paix à des bandits montre bien le désarroi de ceux qui espèrent vainement se dissimuler la réalité de la résistance nationale afghane en fermant les yeux.

181. Conformément à son engagement constant, le Pakistan s'en tient à sa politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, politique qui a pu se vérifier au long de plus de 30 années de relations avec l'Afghanistan. En tant que pays voisin affecté par la crise qui règne en Afghanistan, le Pakistan participe sans réserve à toutes les initiatives internationales, y compris celle du Secrétaire général, en vue d'un juste règlement politique compatible avec les exigences de la communauté internationale.

182. Nous espérons que les efforts entrepris ici même porteront leurs fruits et permettront le retour à la tranquillité en Afghanistan et le renforcement de la paix et de la stabilité dans la région.

La séance est levée à 18 h 15.

NOTES

¹ *Bulletin des Communautés européennes*, n° 6, 1981, par. 1.1.13.

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980*, document S/13951.

³ *Ibid.*, trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981, document S/14649.

⁴ Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République démocratique d'Afghanistan, signé à Moscou le 5 décembre 1978.